

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1568

Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 25 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1568 - ENVELOPPE LIEUX DE SPECTACLES ET AUTRES LIEUX CULTURELS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT POUR UN MONTANT GLOBAL DE 25 000 EUROS A DES STRUCTURES DE CREATION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUE - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une ligne budgétaire intitulée "lieux culturels" permet d'allouer des subventions d'équipement aux structures culturelles lyonnaises réparties sur l'ensemble du territoire de la ville, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des équipes administratives, des artistes et des techniciens et les conditions d'accueil du public tout en favorisant le développement d'activités culturelles de proximité sur l'ensemble du territoire lyonnais.

Dans ce cadre, cinq associations ont perçu une subvention au Conseil municipal du 27 avril 2015 pour un montant total de 60 000 €.

Il vous est proposé aujourd'hui d'allouer une subvention d'équipement à 6 associations : la MAPRA (Maison Arts Plastiques Rhône-Alpes), les théâtres le Fou et les Ateliers, ainsi que les compagnies Anteprema et Locus solus.

**La Maison Arts Plastiques Rhône-Alpes (MAPRA)**

Créée en 1983 par des artistes plasticiens qui assurent sa gestion, la MAPRA, dont le siège est 9 rue Paul Chenavard dans le 1<sup>er</sup> arrondissement a pour objectifs de défendre les artistes et leurs intérêts, de les aider dans l'exercice de leur activité en leur proposant une formation sociale, juridique, économique et culturelle, de promouvoir et de diffuser les arts plastiques contemporains sous toutes leurs formes.

Elle dispose notamment d'un service documentaire (dossiers d'artistes, catalogues d'exposition, CD Rom, vidéos, éditions diverses sur les arts plastiques, etc.).

Depuis 1983, elle édite un « bloc notes » mensuel et depuis 2012, un « bloc-notes national » en partenariat avec la Maison des Artistes de Paris. Elle édite également un annuaire des arts plastiques et visuels en Rhône-Alpes.

Elle possède une centrale d'information sur internet en 5 langues, établit des échanges avec les régions européennes, programme des expositions, organise des cycles de lecture/débats avec des écrivains et poètes.

Elle dispose également d'un studio d'hébergement pour les artistes séjournant à Lyon et venant du monde entier.

Pour 2015, cette association subventionnée par la Ville au titre du fonctionnement à hauteur de 70 500 euros pour ses diverses activités, sollicite également l'aide de la Ville à hauteur de 5 000 € pour la sauvegarde de ses données informatiques et de son travail quotidien.

Ceci implique le changement de 4 postes informatiques et du renouvellement du serveur FileMaker.

**Proposition de subvention : 5 000 €.**

### **Théâtre des Ateliers**

Le cinéma-théâtre des Ateliers a ouvert ses portes en 1975, dans les locaux situés 3, rue du Petit David à Lyon 2<sup>e</sup>, au cœur de la Presqu'île. Le lieu, loué à un propriétaire privé, comprend deux salles de spectacles, l'une de 223 places (salle Arthur Adamov) et l'autre de 98 places (salle Bernard Dort).

Le Théâtre des Ateliers a changé de direction suite au départ de Gilles Chavassieux. Un appel à projet ayant été lancé, la candidature de Joris Matthieu a été retenue. Ainsi, depuis le 1er janvier 2014, cet artiste a assuré seul la direction du lieu, la conduite du projet artistique et la gestion de la SCOP.

Une convention-cadre d'objectifs a été votée par délibération n° 2014/739 en date du 22 décembre 2014. Elle prendra fin le 31 décembre 2015.

En effet, l'année 2016 marquera le premier exercice de la direction mutualisée du Théâtre Nouvelle génération et du Théâtre des Ateliers par l'équipe de Joris Matthieu.

Il est proposé d'accorder un soutien financier de 14 700 € à ce théâtre pour l'aider au remplacement de la motorisation du rideau de fer et à l'acquisition d'échafaudage permettant d'assurer en toute sécurité toutes les interventions en hauteur nécessaires sur le grand plateau, dans le cadre de l'entretien du bâtiment (désenfumage, rideau de scène, notamment), mais aussi en jeu.

La convention mixte formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Une subvention de 10 000 € d'équipement lui a été versée au titre de l'exercice 2014.

**Proposition de subvention : 14 700 €.**

### **Compagnie Essentiel Ephémère - Théâtre Le Fou**

La Compagnie lyonnaise Essentiel Ephémère a été créée en janvier 2009 sous l'impulsion de Renaud Rocher.

En 2014, la Compagnie compte dans son catalogue dix-neuf pièces, toutes issues du répertoire contemporain dont cinq créations pour le jeune public. Depuis 2012, la Compagnie travaille en partenariat avec le rectorat de Lyon, celui de Grenoble ainsi que la DREAL, les Préfectures de la Région Rhône-Alpes et propose un spectacle de sensibilisation aux risques majeurs aux enfants de maternelles et de primaires.

Parallèlement à ces créations, la Compagnie Essentiel Éphémère anime des ateliers théâtre auprès de différents publics et vient de créer un atelier réservé aux adolescents en situation de handicap.

Elle gère depuis juillet 2011 le théâtre Le Fou en bas des Pentes de la Croix-Rousse. Situé au 2, rue Fernand Rey à Lyon 1<sup>er</sup>, le théâtre dispose d'une petite salle dont la jauge est estimée à 45 places.

Il est proposé d'accorder un soutien financier de 1 300 € à ce théâtre pour l'aider dans ses travaux de réfection du parquet de la salle de spectacle.

**Proposition de subvention : 1 300 €.**

### **Locus Solus**

La Plateforme Locus Solus, fondée en 2004, est un regroupement d'artistes, metteurs en scène et techniciens autour de l'idée de Jean Vilar d'un théâtre exigeant mais accessible à tous.

Le projet artistique est actuellement conduit par Thierry Bordereau, Réjane Bajard et Thierry Venesson.

La Compagnie joue régulièrement à Lyon, où elle partage, avec trois autres compagnies de théâtre, un local situé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, loué par la Ville. La qualité de son travail est reconnue par les scènes de l'agglomération.

Sur la saison 2014-2015, le Théâtre de la Croix-Rousse a par exemple co-produit le spectacle « Don Juan ».

La Compagnie travaille actuellement à sa prochaine création « Survivre en milieu hostile ». Elle anime également de nombreux ateliers de pratique artistique à destination d'adultes et lycéens, dont personnes en situation de handicap mental.

Après plusieurs années de résidence de la Compagnie dans cet espace, Thierry Bordereau est désormais directeur artistique du Théâtre Jean Vilar de Bourgoin-Jallieu.

Il est proposé d'accorder un soutien financier de 2 000 € à cette Compagnie pour aider à la réfection de son site internet.

**Proposition de subvention : 2 000 €.**

### **Anteprima**

Anteprima est une Compagnie de théâtre fondée en juin 2008 par Antonella Amirante, située 156 cours du Docteur Long à Lyon 3<sup>e</sup>. Cette artiste, danseuse et comédienne d'origine italienne, a longtemps travaillé avec plusieurs compagnies de théâtre, notamment au Cosmos Kolej, sous la direction de Wladislaw Znorko. Depuis quelques années, elle s'est engagée dans la découverte de textes contemporains, le plus souvent italiens et dans la mise en scène. Elle a d'abord créé « Parole in Anteprima », une lecture mise en espace d'auteurs contemporains italiens, qu'elle a donné au Théâtre Les Ateliers de Lyon, à Marseille, à Toulouse et au TNS de Strasbourg. Ensuite, elle a mis en scène « Mère/fille » de Laura Forti, au Théâtre Massalia de Marseille, au Théâtre Nouvelle Génération de Lyon, en tournée nationale puis italienne (en version originale et dans une nouvelle distribution) et au festival off d'Avignon 2010.

Les spectacles récents de la Compagnie abordent, dans un registre tragi-comique, des parcours de vie marqués par les revers et tabous de la société contemporaine, tel celui de l'avortement. Elle a ainsi créé sur la saison 2014-2015 « Arrange toi », encore en tournée. En décembre 2015, la Compagnie assurera la création de « La Revanche » avant d'en assurer la diffusion en 2016.

Après avoir été artiste associée au Théâtre de Vienne pour les écritures contemporaines au cours des saisons précédentes, Antonella Amirante et sa Compagnie sont en résidence pour 3 ans au théâtre de Vienne. La Compagnie a assuré des ateliers à destination de publics amateurs en lien avec les spectacles de la Compagnie.

Il est proposé d'accorder un soutien financier de 2 000 € à cette Compagnie pour aider à l'acquisition de matériel informatique et audio-visuel.

#### **Proposition de subvention : 2 000 €.**

Vu la délibération n° 2014/739 en date du 22 décembre 2014 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

## DELIBERE

1. Les subventions d'équipement suivantes, pour un montant global de 25 000 €, sont allouées aux associations ci-dessous :

MAPRA (1 <sup>er</sup> )	5 000 €
Théâtre des Ateliers (2 <sup>e</sup> )	14 700 €
Théâtre du Fou (1 <sup>er</sup> )	1 300 €
Locus Solus (1 <sup>er</sup> )	2 000 €
Anteprima (3 <sup>e</sup> )	2 000 €
Total	<b>25 000 €</b>

2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon, l'Association MAPRA et la SCOP Les Ateliers sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense en résultant, soit 25 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, programme SOUTIENAC, opération EQUIPSUB, fonction 33 et répartie comme suit :

- ligne de crédit 62082, nature 20421 : 9 000 € ;
- ligne de crédit 63302, nature 20422 : 16 000 €.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN